

**ACADEMIE DE NANCY-METZ
DOS**

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE ACADEMIQUE

- Réunion du mercredi 9 janvier 2008 -

POINT N° 2 DE L'ORDRE DU JOUR :

« Répartition des moyens d'enseignement 1er et 2nd degrés accordés à l'Académie »

ANNULE ET REMPLACE

le document transmis par envoi e-mail et courrier du
24.12.07

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE ACADEMIQUE DU 09 janvier 2008

MOYENS ACADEMIQUES 1^{er} degré 2008 (Plafond des emplois d'enseignants du BOP premier degré – 140)

1. RÉPARTITION NATIONALE DES EMPLOIS D'ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ PUBLIC RENTREE 2008

Compte tenu de l'écart enregistré entre la prévision et le constat de la rentrée 2007 (baisse effective de 960 élèves contre une prévision de hausse de plus de 24 000 élèves), qui a permis d'accroître le taux d'encadrement dans la plupart des académies, et de la révision des prévisions pour la rentrée 2008 (hausse limitée à 17 000 élèves contre 37 000 anticipés lors de la construction du PLF 2008), il a été décidé qu'aucune académie ne connaîtrait de retrait de moyens à la rentrée scolaire 2008. Cette décision est dictée par l'importance qu'il convient d'accorder à l'école primaire.

Ainsi, sept académies susceptibles de connaître une baisse du nombre de leurs élèves dans le 1er degré à la rentrée 2008 (Nancy-Metz, Reims, Caen, Lille, Nice, Strasbourg et Martinique) verront leur dotation maintenue par rapport à la rentrée 2007.

Les dotations académiques de la rentrée 2007 ont été établies à partir d'une analyse qui prend en compte, non seulement, des évolutions démographiques, mais aussi, le caractère excédentaire ou déficitaire des moyens alloués en fonction des caractéristiques des académies et au regard de critères territoriaux, sociaux ou de contraintes structurelles.

2. VARIATION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT ACADEMIQUES A LA RENTREE 2008

Reconduction de la dotation Rentrée 2007

a) **Variation des effectifs – prévisionnels et constatés – et variation du P/E** (nombre d'enseignants du 1^{er} degré pour 100 élèves) :

	EFFECTIFS ELEVES					P/E
	prévisions 07> constat 07			prévisions 07 à prévisions 08		P 07
	prévisions 2007	constat 2007	variation C07/P07	prévisions 08	variation P 07/ P 08	
54	66 669	65 909	- 760, soit - 1,1 %	65 928	- 741	5.4261
55	18 752	18 662	-90, soit -0,5 %	18 402	- 350	6.0193
57	94 571	94 785	+ 214, soit + 0.2 %	94 695	+ 124	5.5863
88	35 697	35 669	-28, soit -0,1 %	35 636	- 61	5.7183
académie	215 689	215 025	- 664 soit -0,3 %	214 661	- 1028	5,5960

b) **R 2008**

La reconduction de la dotation dans un contexte de baisse d'effectifs permet une amélioration de l'encadrement des élèves, le P/E prévisionnel étant de 5,6146 contre 5,5960 en 2007.

c) Répartition départementale des moyens académiques du 1er degré public

EVOLUTION DU P/E PREVISIONNEL					
	Rééquilibrage entre les départements *	P/E prévisionnel 2007	P/E prévisionnel 2008	En valeur absolue par rapport à 2007	En valeur relative par rapport à 2007
54	0	5,4261	5,4787	+ 0,0526	+ 0,9693
55	- 15	6,0193	6,0564	+ 0,0371	+ 0,6163
57	+ 11	5,5863	5,5847	- 0,0016	- 0,0286
88	+ 4	5,7183	5,7175	- 0,0008	- 0,0140
ACADEMIE	0	5,5960	5,6146	+ 0,0186	+ 0,3323

* Prise en compte de critères territoriaux, sociaux et d'une solidarité interdépartementale (harmonisation des P/E).

L'amplitude entre le P/E le plus élevé (55) et le P/E le moins élevé (54) a été diminuée de 0,0155 en valeur absolue soit en valeur relative de - 2,6129 %. En effet, elle passe de 0,5932 en 2007 à 0,5777 en 2008.

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE ACADEMIQUE DU 09 janvier 2008

MOYENS ACADEMIQUES second degré 2008 (Plafond des emplois d'enseignants du BOP second degré - 141)

1. RÉPARTITION NATIONALE DES EMPLOIS D'ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ PUBLIC RENTRÉE 2008

La répartition des moyens d'enseignement et de suppléance pour la rentrée 2008 est guidée par la dotation budgétaire avec le souci d'accompagner les évolutions démographiques et de **rééquilibrer les dotations entre les académies.**

Le budget prévoit la suppression de 1 500 emplois au titre des évolutions démographiques, 1 700 emplois au titre de la rationalisation des moyens et 2 130 emplois de stagiaires pour mettre en adéquation les recrutements et les besoins en personnels enseignant.

Par ailleurs, 3 500 emplois sont transformés en 63 000 HSA (heures supplémentaires année), **cette mesure est sans conséquence sur les heures d'enseignement dont bénéficient les élèves et sur les taux d'encadrement.**

La répartition des moyens pour la rentrée 2008

1. intègre les prévisions démographiques. L'évolution des effectifs, de l'ordre de - 34 000 élèves, concerne essentiellement le lycée pré-bac (- 23 800 élèves) et le LP (-9 000 élèves); le collège connaissant au niveau national une quasi stabilité des effectifs (*cf. annexe : Evolution effectifs second degré*)
2. est réalisée avec le souci d'optimiser les moyens dans les académies tout en rééquilibrant les dotations de base
3. A ce stade, 150 emplois sont réservés au financement des COM et 280 emplois à des ajustements notamment ceux liés aux nouvelles modalités de formation des stagiaires et des néo-titulaires

Dans le cadre de la poursuite de la mise en oeuvre de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, un effort particulier devra être fait en direction des élèves handicapés par l'implantation de nouvelles unités pédagogiques d'intégration.

La répartition des moyens d'enseignement

Le calcul des écarts de dotation inclut à la fois les moyens d'enseignement et de suppléance.

La situation relative des académies en moyens d'enseignement et de suppléance résulte du rapprochement de l'ensemble des moyens délégués à chaque académie et d'un calcul théorique de besoins nécessaires pour encadrer les élèves dans les différentes formations et pour suppléer les absences des enseignants.

Le calcul théorique des besoins d'enseignement est effectué par type d'établissement, collèges, lycées, lycées professionnels, EREA ; il prend en compte le coût différencié des formations et intègre les critères territoriaux et sociaux. Il est également tenu compte de la fluidité des parcours afin de ne pas pénaliser les académies où les redoublements sont les plus faibles.

Le graphique joint (*cf. annexe : Histogramme dotation aca.*) présente le positionnement relatif des académies en 2005, 2006 et 2007. La carte de l'*annexe* mesurant les écarts de dotation entre académie concerne l'analyse de la rentrée 2007

2. VARIATION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT ACADEMIQUES A LA RENTREE 2008 AU TITRE DE LA DEMOGRAPHIE

**- 235 emplois
sur 16 290,5 en 2007,
soit -1,44%**

Variation des effectifs prévisionnels et constatés académiques

	Prévisions 07	Constat 07	Ecart Constat 07 / Prévision 07	Prévision 08	Ecart Prévision 08 / Prévision 07
Collèges	96 360	95 884	- 476	95 369	- 991
Collège 54	28 192	28 035	- 157	27 975	- 217
Collège 55	8 007	7 978	- 29	8 181	+ 174
Collège 57	43 855	43 578	- 277	42 876	- 979
Collège 88	16 306	16 293	- 13	16 337	+ 31
LYCÉES <i>y compris post-bac</i>	54 697	54 210	- 487	53 321	- 1 376
LP	25 077	25 068	- 9	24 231	- 846
ACADEMIE	176 134	175 162	- 972	172 921	- 3 213 soit - 1,82 %

3. TRANSFORMATION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT ACADEMIQUES A LA RENTREE 2008

**- 142 emplois
+ 2 556 HSA**

4. LA CONJUGAISON DES PREVISIONS DE BAISSSE DES EFFECTIFS ET DE LA DOTATION ACADEMIQUE PERMET D'AMELIORER LE TAUX D'ENCADREMENT DES ELEVES DANS LE SECOND DEGRE, LE H'E PREVISIONNEL ETANT DE 1,5765 CONTRE 1,5718 EN 2007

5. VARIATION DES DHG PAR TYPE D'ETABLISSEMENT

	DHG 2007 *	DHG 2008
LYCEES	90 163,50	88 156,50
LYCEES PROFESSIONNELS ET SEP	54 027,00	52 650,00
COLLEGES		
54	38 577,00	38 415,00
55	11 848,50	12 136,50
57	58 651,00	57 589,00
88	23 576,50	23 666,50
TOTAL	132 653,00	131 807,00
TOTAL ACADEMIQUE	276 843,50	272 613,50

* DHG « socle » sans la prise en compte pour les collèges de moyens spécifiques (voie spécifique mosellane, enseignement religieux, ambition réussite). Les moyens seront toutefois alloués à chaque département conformément aux dispositifs existants.

6. AMELIORATION DES TAUX D'ENCADREMENT PREVISIONNELS EXPRIMES EN H'/E*

TYPES D'ETABLISSEMENT	H'/E 2007 prévu	H'/E 2008 prévu	Différence
Collèges	1,3766	1,3821	+ 0,0055
54	1,3684	1,3732	+ 0,0048
55	1,4798	1,4835	+ 0,0037
57	1,3374	1,3432	+ 0,0058
88	1,4459	1,4487	+ 0,0028
Lycées	1,6484	1,6533	+ 0,0049
Lycées Professionnels et SEP	2,1544	2,1728	+ 0,0184

* Le H'/E est un outil de répartition des moyens d'enseignement dans leur globalité (devant élèves et décharges).

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE ACADEMIQUE DU 09 janvier 2008

MOYENS ACADEMIQUES EN PERSONNELS ADMINISTRATIFS

1. RÉPARTITION DES MOYENS A L'ECHELON NATIONAL

La loi de finance 2008 prévoit :

La suppression de 872 emplois administratifs au 1er juillet 2008 sur les programmes du second degré (141) et soutien (214).

La répartition des moyens est guidée par le souci de rééquilibrer les dotations entre académies.

Le rééquilibrage est obtenu, au vu de la situation relative des académies, en agissant sur les dotations de base (les « stocks ») par des retraits de moyens dans les académies relativement mieux dotées au bénéfice des académies relativement moins dotées avec l'objectif de réduire les écarts en 4 ans.

Une modulation a été introduite aux résultats de ce calcul pour tenir compte du potentiel de départs en retraite des personnels administratifs et des situations spécifiques de certaines académies.

Afin de faciliter la mise en oeuvre des suppressions d'emplois administratifs, il est proposé que les académies effectuent librement leur répartition entre les programmes du second degré (141) et soutien (214) à condition que chacune d'entre elles respecte le contingent total des suppressions d'emplois qui leur a été fixé par l'ensemble des deux programmes.

2. VARIATION DES EMPLOIS ACADEMIQUES A LA RENTREE 2008

- 41 emplois de personnels administratifs

à répartir entre les services académiques (programme soutien) et les EPLE (programme second degré)

Cette répartition sera soumise à la consultation du CTPA le 17 mars 2008.

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE ACADEMIQUE DU 09 janvier 2008

REPARTITION DES MESURES DE RENTREE 2008 DU PROGRAMME VIE DE L'ELEVE

LES INFIRMIERES : + 300

La mesure de création de 300 emplois d'infirmière prévue en loi de finances sur le programme « Vie de l'élève » au titre de la rentrée 2008 s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la « loi sur l'école ». Elle relève d'un plan pluriannuel visant d'une part, à doter à terme chaque établissement d'une infirmière de référence pour améliorer les conditions de soins, d'écoute et d'assistance de l'ensemble de la population scolaire, et d'autre part à accentuer l'effort en faveur des élèves des secteurs géographiques confrontés à un contexte socio-économique difficile.

Compte tenu de ces éléments, 284 emplois sont répartis dans les académies :

- plus de la moitié des emplois a été attribuée au prorata des EPLE restant à couvrir.
- Le solde a été affecté aux académies ayant un nombre d'établissements classés « ambition-réussite » supérieur à la moyenne nationale, et dans celles dont les taux d'encadrement sont les moins favorables.

Par ailleurs, les collectivités d'outre-mer bénéficieront de 8 créations. En outre, une réserve de gestion a été constituée pour procéder en cours d'exercice aux ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires.

LES MI/SE : - 300

Dans le cadre de la mise en extinction des MISE, 300 supports seront supprimés en contrepartie des créations d'infirmières. Les suppressions ont été effectuées au prorata des dotations académiques, en tenant compte des moyens d'encadrement éducatif et de surveillance de chaque académie au regard de ses effectifs d'élèves.

LES ASSISTANTS PEDAGOGIQUES : + 6 000

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'accompagnement éducatif 1 000 postes d'assistant pédagogique sont créés sur le programme vie de l'élève dès le 1er janvier 2008 pour contribuer à la prise en charge des élèves scolarisés dans les collèges de l'éducation prioritaire. A ces créations viendront s'ajouter 5 000 postes supplémentaires à la rentrée 2008 afin d'assurer la généralisation du dispositif dans les collèges de l'enseignement général.

VARIATION DES EMPLOIS ACADEMIQUES A LA RENTREE 2008

a) Les infirmières

Dotation 2008 : + 13 emplois d'infirmières

La répartition de cette dotation sera soumise à la consultation du CTPA le 17 mars 2008.

b) Les MI-SE

Retrait au 1.09.2008 : - 22

La répartition du retrait sera soumise à un CTPA ultérieur

c) Les assistants pédagogiques

Répartition nationale non réalisée